



Montreuil, le 17 Novembre 2008

Monsieur François NOGUE
Directeur des Ressources Humaines de la SNCF
34, rue du Commandant Mouchotte
75 699 PARIS Cedex 14

Monsieur Le Directeur,

Dans un contexte où les cheminots ont exprimé à plusieurs reprises leur mécontentement et leurs exigences, la Fédération CGT vous a déposé une nouvelle Demande de Concertation Immédiate en date du 7 novembre 2008. Vous nous avez reçus dans ce cadre le mercredi 12 novembre dernier. La direction SNCF n'apporte toujours pas de réponses aux attentes et aux revendications des cheminots.

Les restructurations, que la direction SNCF mène au pas de charge sans concertation notamment sur l'industrialisation du Fret, rigidifient les modes d'organisation du travail en spécialisant les postes et les roulements de service dans le cadre de la création de la famille Fret.

À l'inverse de ce que prétend la direction, la politique industrielle au FRET ne porte pas une stratégie de reconquête. Nous en voulons pour preuve la dégradation de cette activité qui s'est accentuée dès le début de cette année.

C'est le résultat de l'abandon de nombreux trafics jugés « non rentables » et livrés à la concurrence depuis le plan Véron.

Depuis des mois, la direction SNCF refuse de prendre en compte les propositions des fédérations syndicales de cheminots quant à l'organisation de la production et leur opposition sur la déréglementation du travail.

Après avoir rompu unilatéralement les négociations fin mai 2008, la direction SNCF, contrairement à ses engagements, a décidé de passer en force lors de la Commission Nationale Mixte du 12 novembre 2008 en demandant au gouvernement de modifier le décret 99-1161 pour remettre en cause la réglementation du travail issue de l'accord 35 heures.

Ces modifications entraîneraient une dégradation importante des conditions de travail et de vie des cheminots concernés. Nous avons alerté à maintes reprises la direction SNCF que la réorganisation du fret bouscule les équilibres fondamentaux qui assurent la sécurité des circulations et les limites physiologiques des agents.

De plus, avec l'ouverture programmée à la concurrence du trafic international de voyageurs en 2010, cette déréglementation sur fond de dumping social pourra être appliquée à l'activité voyageurs.

Gouvernement et direction SNCF portent la responsabilité d'une nouvelle situation sociale conflictuelle qui s'est déjà exprimée à partir du 09 juin et le 6 novembre derniers, plus particulièrement dans le domaine traction, sans qu'ils aient dénié apporter la moindre réponse aux revendications.

La priorité n'est pas de déréglementer, ni d'abaisser les conditions sociales des cheminots mais de se remettre à la table des négociations qu'a interrompues le Président de la SNCF le 29 mai 2008.

Aussi, conformément à l'article L 2512.2 du Code du Travail, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose **un préavis de grève à partir du dimanche 23 novembre 2008 à 20 heures au mardi 25 novembre 2008 à 08h00. Ce préavis est reconductible par période de 24 heures.** Il concerne l'ensemble des cheminots du domaine traction de la SNCF et ceux amenés à les remplacer.

Ce préavis est motivé par les exigences suivantes :

- Arrêt immédiat du processus qui vise à utiliser les agents de conduite en dehors de la réglementation actuelle et visant à remettre en cause le RH0077.
- Non mise en oeuvre des roulements de « volontaires » qui induirait des conséquences sur les autres roulements d'une même UP.
- Maintien des charges de travail et des roulements dans toutes les UP traction qui sont menacées par les conséquences de la déréglementation au prochain changement de service.
- Ouverture d'une véritable négociation sur l'organisation de la production.

La Fédération CGT des cheminots est disponible pour engager des négociations sur les revendications exprimées dans le cadre de ce préavis.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Didier LE RESTE
Secrétaire Général